

Répondre efficacement aux exigences complexes des sociétés de cartes de débit



L'univers des organismes internationaux de cartes (payment schemes) tels que Visa et Mastercard est complexe. SIX dispose d'une expérience de longue date et propose à ses banques affiliées un modèle Principal-Affiliate.

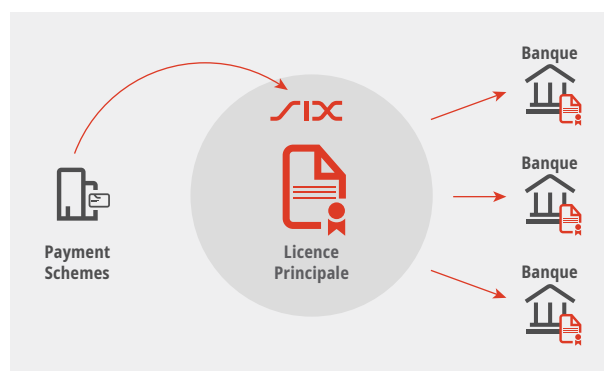
Dans ce cadre, nous veillons, grâce à notre centre de compétences, à ce que toutes les exigences des payment schemes soient respectées par la banque émettrice de cartes. Par ailleurs, nous assurons la gestion des payment schemes. Votre avantage, en tant que banque, est d'éviter les frais administratifs et de bénéficier des effets de synergie au niveau des taxes.

À propos du service

Le modèle de parrainage de licence de SIX garantit une répartition optimale des compétences entre vous, en tant que banque émettrice de cartes, et SIX, en tant que titulaire principal de la licence. Nous complétons votre offre par nos prestations. Nous vous proposons tout un éventail de prestations sous-jacentes à la demande, car la relation client et la communication avec les clients (titulaires de cartes) demeurent entièrement de votre ressort.

Licence

L'émission de cartes de débit de Visa et/ou Mastercard requiert une licence d'émission de ces deux organismes. Vous pouvez vous procurer en toute simplicité et à faibles coûts la licence d'affilié requise par le biais de la licence principale de SIX (Principal License), à condition de disposer d'une licence bancaire en Suisse ou au Liechtenstein.



Prestations fournies par SIX à titre de licencié principal

En tant que titulaire de la licence principal, SIX assume, pour vous, les tâches suivantes:

Avantages pour vous en tant que banque



Mise en commun des volumes/redevances

En tant que licencié principal, SIX communique le chiffre d'affaires consolidé et les quantités en stock (p. ex. nombre de cartes) des affiliés. Ceci vous permet de profiter de prix échelonnés. Les frais périodiques des payment schemes sont directement traités par SIX en tant que titulaire principal de la licence et vous sont facturés au prorata et de manière transparente.



Communication

SIX assure la communication avec les payment schemes et vous informe des directives pertinentes, des réglementations et normes applicables, des taxes en vigueur et les innovations produits.



Autorisation, compensation & règlement

SIX assure le raccordement au système de paiement international des payment schemes et se charge de la gestion des comptes vis-à-vis des payment schemes pour le règlement des transactions.



Règles & standards

SIX veille à ce que les exigences des payment schemes soient en permanence respectées, p. ex. en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AML), de protection des données ou de traitement des transactions.



Reporting

SIX assure la communication aux payment schemes. Cette communication vise principalement les rapports trimestriels (chiffres des stocks et du chiffre d'affaires) ainsi que les rapports réguliers sur les chiffres de la fraude.



Licences

SIX représente vos intérêts auprès des payment schemes et vous assiste pour toute question telle que la demande d'une nouvelle licence, l'extension de la licence existante pour des produits supplémentaires, les changements de nom, les analyses AML et de risque, etc.



Activations

SIX se charge, pour vous, de toutes les activités liées au payment schemes en cas de nouvelles activations: Définition/activation du numéro d'identification bancaire (BIN), activation de 3DS, établissement de certificats (gestion des clés) ou définition de paramètres techniques.



Support

SIX vous assiste pour toute question complexe relative à la structure des frais des payment schemes et se charge, pour vous, de la demande et de la délivrance de dérogations (dérogations temporaires) auprès des sociétés de cartes de débit respectifs.

Les présentes informations ne constituent nullement une offre ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier. SIX Group SA ou ses filiales directes et indirectes (ci-après désignés «SIX») déclinent toute responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité permanente de leur contenu et les dommages résultant des actions entreprises sur la base des informations contenues dans la présente publication ou dans toute autre publication de SIX. SIX se réserve expressément le droit de modifier à tout moment les prix ou la composition des produits et des services.

© SIX Group SA, 2025. Tous droits réservés.